

**CONSEIL DE VILLE DE MOUTIER
SEANCE DU 30 JANVIER 2023, A 19 H 30,
A LA SOCIÉTÉ HALLÉ
PROCES-VERBAL N° 383**

Ordre du jour

1. Appel (page 4)
2. Déclarations de groupes (page 5)
3. Procès-verbal N° 382 du 5 décembre 2022 (page 5)
4. Election du Bureau du Conseil de Ville pour l'année 2023, selon les dispositions de l'article 45 du Règlement d'organisation et des articles 2, 6 et 49 du Règlement du Conseil de Ville
 - a) du Président (page 5)
 - b) du 1^{er} Vice-Président (page 7)
 - c) du 2^e Vice-Président (page 7)
 - d) de deux scrutateurs (page 7)
5. Constitution des commissions permanentes, selon les dispositions des articles 45, 58, 59 et 62 du Règlement d'organisation et des articles 16 et 49 du Règlement du Conseil de Ville
 - a) Commission de gestion et de surveillance (page 8)
 - b) Commission des finances (page 9)
 - c) Commission technique (page 10)
 - d) Commission de l'urbanisme (page 10)
 - e) Commission de la culture, des sports, des loisirs et de la jeunesse (page 11)
 - f) Commission scolaire (page 12)
6. Désignation des membres prévôtois appelés à siéger au sein de la Commission spéciale mixte pour l'accueil de la Commune municipale, instituée par le Parlement de la République et Canton du Jura (page 12)
7. Communications (page 13)
8. Questions orales (page 13)
9. Divers (page 17)

Affaires en suspens

- **N° 1781 – IN 506 | Délai de réponse : 10.01.2023**
Interpellation de M. Léonard Paget intitulée : « Subventions pour les énergies renouvelables, montants trop faibles ? »
- **N° 1783 – IN 507 | Délai de réponse : 10.02.2023**
Interpellation de M. Mathieu Houmard intitulée : « Végétaliser la place de la gare ! »
- **N° 1784 – QU 407 | Délai de réponse : 10.02.2023**

Question écrite de M. Léonard Paget intitulée : « Décès extraordinaire du 9 septembre 2019 à la piscine de Moutier »

Interventions parlementaires déposées le 5 décembre 2022 devant être traitées par le Bureau du Conseil de Ville du 6 février 2023 :

- **N° 1785 – IN 508 | Délai de réponse : ...**
Interpellation du PCSI relative à la tarification du Centre de l'enfance
- **N° 1786 – MO 724 | Délai de réponse : ...**
Motion urgente du Centre portant sur une modification du Règlement scolaire.

Remarques

- Les documents relatifs aux points de l'ordre du jour sont disponibles sur le site www.moutier.ch (<http://www.moutier.ch/administration/autorites/conseil-de-ville/documentation-des-seances>).
- Les dates des séances du Bureau et du Conseil de Ville seront arrêtées par le Bureau lors de sa première séance du 6 février 2023.

INTRODUCTION

M. Francis Pellaton, doyen d'âge : Il est 19 h 30, bonsoir à toutes et à tous. Je me présente, Francis Pellaton, élu sur la liste de Moutier à Venir. Etant le doyen d'âge de ce Conseil de Ville, il est stipulé à l'art. 2, al. 3 du Règlement du Conseil de Ville, que le doyen d'âge assume le début de la présidence du premier Conseil de Ville d'une nouvelle législature. Et que les deux plus jeunes membres du conseil fonctionnent comme scrutateurs. Ce soir en l'occurrence nous avons Mme Mathilde Roulin, qui est la plus jeune Conseillère de Ville, et de M. Léonard Paget.

La Chancellerie m'a aussi communiqué que M. Clément Piquerez, Conseiller communal, et M. Jean-Guy Berberat, Conseiller de Ville, se sont excusés. M. Berberat est remplacé par M. Daniel Minder, suppléant.

Sur ce, je déclare ouvert le premier Conseil de Ville 2023 de la législature 2023 et en principe 2026.

Monsieur le Maire, Madame la Conseillère municipale et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers de Ville, il m'appartient en qualité de doyen de ce conseil de présider le début de ce premier Conseil de Ville 2023.

Me faisant porte-parole de l'ensemble des citoyennes et citoyens de la commune, je vous félicite chacune et chacun d'entre vous pour une réélection ou élection, soit dans la fonction de Maire, de Conseillère municipale et de Conseiller municipal, de Conseillère de Ville et de Conseiller de Ville. Je souhaite une chaleureuse bienvenue aux deux nouveaux élus au Conseil municipal, M. Stéphane Girardin ainsi qu'à M. Clément Piquerez. J'en fais de même pour les nouvelles élues et les nouveaux élus au sein de ce législatif ainsi qu'aux suppléantes et suppléants, et je prierais bien les nouveaux Conseillères et Conseillers de Ville de se manifester par un levé de main, qu'on puisse quand-même voir qui c'est. On ne se connaît pas tous, moi je n'en connais qu'une toute petite partie et ça serait assez sympathique de voir qui vous êtes.

Moutier à Venir

M. Benoît Marchand, M. Francis Carnal, Mme Anne-Catherine Bögli, Mme Maryline Schnegg, M. Pascal Amrein, Mme Pascale Gerber, M. Raphaël Girault, M. Thierry Leuenberger, Mme Maude Aschwanden, M. Daniel Minder, M. Ulrich Vigna, suppléants.

PSA

Mme Jeanne Lusa, Mme Laure Hagmann Bortolussi, Mme Sandra Monnerat, M. Jean-Pierre Maître, M. Jérôme Nicoulin, M. Mathieu Houmard, suppléants.

Jeunes progressistes de gauche

M. Léonard Paget

Ralliement des Prévôtois jurassiens (RPJ)

M. Claude Mottaz, M. Grégory Mosimann
M. Thierry Choffat, suppléant

PCSI Jura

M. Claude Girardin

Le Centre

M. Christophe Nicoulin
M. Roland Piquerez, M. Philippe Stäger, suppléants

Osez Moutier !

M. Patrick Schlup
M. Laurent Zuber, suppléant

Le Rauraque

M. Antony Pelletier, suppléant

Je leur souhaite bon vent dans leur nouvelle fonction politique et succès dans la gestion de la chose publique.

Je tiens également à remercier Mme Virginie Simonin, adjointe du Chancelier, pour son amabilité et son efficacité qu'elle m'a apportées lors de la préparation de ce Conseil de Ville.

Nous allons passer à l'ordre du jour. Tout le monde a reçu l'ordre du jour, est-ce que quelqu'un demande une modification ? Si ce n'est pas le cas, nous considérons que cet ordre du jour est accepté.

1. Appel

- membres présents	: 40
- membre absent et excusé	: 1
- membre suppléant présent	: 1
- membres présents à la séance	: 41

40 membres sont présents :

PSA : Mmes Laure Hagmann Bortolussi, Mylène Jolidon, Sandrine Juillard, Jeanne Lusa, Sandra Monnerat Choffat, Corinne Schwab, Pauline Weiss, Marina Zuber et MM. Pierre Coullery, Cédric Erard, Daniel Heizmann, Patrizio Robbiani, Christophe Winistoerfer ; **Le Centre :** Mmes Caroline Branca, Maryline Tièche, Souade Wehbé et MM. Bastien Eschmann, Christophe Nicoulin, Sébastien Queloz ; **RPJ :** Mme Chantal Mérillat et MM. Enzo Dell'Anna, Grégory Mosimann, Claude Mottaz ; **RAU :** Mme Mathilde Roulin et MM. Jonas Girardin, Corentin Faivre ; **MAV :** Mmes Anne-Catherine Bögli, Pascale Gerber, Maryline Schnegg et MM. Pascal Amrein, Francis Carnal, Raphaël Girault, Benoît Marchand, Francis Pellaton, Thierry Leuenberger ; **PCSI Jura :** MM. Julien Berthold, Claude Girardin ; **Osez Moutier ! :** MM. Patrick Muster, Patrick Schlup; **JPG:** M. Léonard Paget.

1 membre est absent et excusé :

M. Jean-Guy Berberat (MAV)

1 membre suppléant est présent :

M. Daniel Minder (MAV)

Représentation du Conseil municipal :

M. Marcel Winistoerfer, maire, Mme Suzanne Kohler, vice-maire, MM. Karim Bortolussi, Pascal Eschmann, Pascal Girardin, Pierre Sauvain, Marc Tobler, Valentin Zuber.

Est excusé :

M. Clément Piquerez

Est également présent :

M. Christian Vaquin, Chancelier

Présidence :

M. Francis Pellaton, doyen d'âge, pour l'ouverture de la séance

M. Julien Berthold

Secrétaire :

Mme Virginie Simonin, adjointe au Chancelier

Retranscription du procès-verbal :

Mme Joëlle Seuret, secrétaire chancellerie

2. Déclarations de groupes

M. le Président : M. Benoît Marchand pour Moutier à Venir.

M. Benoit Marchand : Mesdames, Messieurs. Nous, le groupement de citoyens Moutier à Venir sommes désormais la seconde force politique de Moutier.

Nous avons vraisemblablement obtenu le soutien des électeurs réticents au transfert de notre ville dans la République et Canton du Jura mais aussi celui des personnes de tous bords inquiètes des modalités de ce transfert et de l'état de nos finances.

Au lendemain du vote qui a scellé le sort de notre ville, les autorités autonomistes ont déclaré vouloir tendre la main au camp anti-séparatiste.

Nous nous attendons donc à ce que ces prochaines années vous collaborerez avec nous pour plus de transparence et pour une ville aux finances saines qui aura la place qui lui a été promise dans son nouveau canton.

Nous espérons ainsi que nos débats ici seront constructifs et que les divers projets proposés au Conseil de Ville seront acceptés ou refusés simplement car ils seront, par nous, jugés bons ou mauvais et non pas parce qu'ils proviennent d'un camp ou de l'autre. Je vous remercie.

M. le Président : Merci M. Benoit Marchand

3. Procès-verbal No 382 du 5 décembre 2022

M. le Président : Vous avez tous reçu le procès-verbal 382 du 5 décembre 2022. Est-ce qu'il y a des objections concernant ce procès-verbal ? Il n'y a pas d'objections, ce procès-verbal est accepté.

4. Election du Bureau du Conseil de Ville pour l'année 2023, selon les dispositions de l'article 45 du Règlement d'organisation et des articles 2, 6 et 49 du Règlement du Conseil de Ville

a) du président

M. le Président : M. Claude Girardin.

M. Claude Girardin : Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers, cher public et chers membres de la presse. Pour cette première année de la nouvelle législature, j'ai le privilège de vous proposer comme président des débats, mon camarade de parti M. Julien Berthold.

Fort de ses 12 ans de présence dans ce cénacle, dont huit ans comme élu du Rauraque puis quatre ans en tant que représentant du PCSI, Julien entame donc sa treizième année de Conseil de Ville.

Grand habitué de ce micro, je suis certain qu'il sera à la hauteur de la tâche qui l'attend au perchoir, en tant que premier citoyen de la ville. Par son engagement et sa rigueur, Julien saura faire vivre nos débats, dans un climat apaisé.

C'est pourquoi, je vous invite toutes et tous à soutenir la candidature de Julien en votant sa nomination. Je vous remercie.

M. le Président : Merci M. Claude Girardin. Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas, nous allons passer au vote et je prie les scrutateurs de bien vouloir compter les votes.

VOTE (à main levée)

Par 40 voix, M. Julien Berthold est élu Président du Conseil de Ville pour l'année 2023.

- APPLAUDISSEMENTS DANS LA SALLE -

M. le Président : Je félicite M. Julien Berthold pour son élection.

M. Julien Berthold, Président du Conseil de Ville : Monsieur le Maire, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames, Messieurs les membres du public et de la presse, chers collègues. Tout d'abord je tiens à vous remercier sincèrement de l'honneur que vous me faites en m'élisant à la fonction de Président du Conseil de Ville pour l'année 2023, du reste première année de la législature. Je saurai me montrer digne de la tâche. Merci à M. Pellaton d'avoir mené les débats jusqu'ici.

Je tiens tout d'abord à féliciter les nouveaux et anciens élus pour leur élection ou tous vous remercier de mettre votre temps à disposition de cette institution essentielle au bon fonctionnement de notre commune qu'est le Conseil de Ville. En tant qu'élus législatifs, nous avons un rôle essentiel à jouer en tant que courroie de transmission entre la population et le monde politique. Ce rôle doit permettre de casser les barrières, démocratiser, démystifier voire même dédramatiser la chose publique.

La législature qui s'ouvre devant nous sera passionnante et historique puisqu'elle verra notre commune transférée dans le Canton du Jura. J'ose espérer que les rancoeurs du passé pourront être mises de côté pour travailler ensemble et tirer tous à la même corde pour ce conséquent projet, ceci dans le respect des intérêts de l'ensemble de la population de notre commune.

Un proverbe africain résume bien l'essence même de cette intelligence collective cruciale : « Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ». Dans ce contexte, j'attends de chacune et de chacun d'entre vous un respect mutuel dans vos interventions. La fonction que nous assumons ici nous impose d'être un exemple pour nos concitoyens. Notre cénacle doit être un endroit où nous délibérons de façon exemplaire.

Outre le transfert, notre législatif aura des dossiers très importants à traiter, notamment la question délicate des finances communales, qui ne devra néanmoins pas bloquer toutes les bonnes initiatives. Il est important de pouvoir continuer à être force de proposition dans tous les domaines même dans une période financière délicate.

Je compte ainsi sur nous tous pour faire preuve d'imagination afin d'améliorer le quotidien de nos concitoyens et le fonctionnement général de notre commune et ne pas forcément nous borner à ce qui existe déjà, ni à ce qui nous semble le plus simple à réaliser.

Je vous prie encore de m'excuser si je butte sur quelques noms, il y a beaucoup de nouvelles têtes dans ce Conseil de Ville, j'essaierai de les apprendre le plus rapidement possible. Je vous remercie de votre attention et vous propose de passer sans plus tarder à la suite de notre ordre du jour, qui prévoit l'élection du 1^{er} vice-président, qui me rejoindra sur l'estrade. Merci.

M. Francis Pellaton : Merci M. Julien Berthold. Avant de quitter ce siège, je pense qu'il y aura sûrement bien des rebondissements dans le contexte que vit actuellement la commune de Moutier. J'en appelle à tous les élus, les membres de partis, ainsi qu'à la population, d'avoir beaucoup de retenue verbale et écrite, et de s'abstenir de déclarations et discours enflammés. Nous tous devons en premier lieu penser à la ville, de tout faire pour qu'elle redevienne ce qu'elle a été avant le vote communaliste. Je souhaite une bonne présidence à M. Berthold pour cet exercice ainsi qu'à son bureau. Je remercie les deux scrutateurs de m'avoir permis de mettre en route ce premier Conseil de Ville. Merci de votre attention et je souhaite à tous, autorités de la commune, une bonne année de cession. Bonne soirée à vous tous. Je cède ma place au nouveau président, M. Berthold.

- LA PLACE EST CEDEE AU PRESIDENT -

b) du 1^{er} vice-président

M. le Président : Nous continuons donc avec l'ordre du jour. Le prochain sous point du point no 4 pour l'élection du Bureau est l'élection du 1^{er} vice-président. J'attends vos propositions. M. Sébastien Queloz.

M. Sébastien Queloz : Monsieur le Président, Madame, Messieurs les membres du Conseil municipal, Mesdames, Messieurs les représentants de la presse et du public, chers collègues. Le Centre propose à la vice-présidence du Conseil de Ville M. Bastien Eschmann, qui a démontré depuis de nombreuses années son engagement en politique et au sein de notre Conseil. Nous sommes convaincus qu'il possède toutes les compétences que requiert un tel poste. Je vous remercie de votre attention et du soutien que vous lui apporterez.

M. le Président : Merci M. Sébastien Queloz. Est-ce qu'il y a d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas.

VOTE (à main levée)

Par 40 voix, M. Bastien Eschmann est élu 1^{er} vice-Président du Conseil de Ville pour l'année 2023.

- APPLAUDISSEMENTS DANS LA SALLE -

c) du 2^e vice-président

M. le Président : Nous passons maintenant à l'élection de la 2^e vice-présidence du Conseil de Ville. J'attends vos propositions. M. Francis Pellaton.

M. Francis Pellaton : Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers. Pour la 2^e vice-présidence, je présente comme candidat M. Benoit Marchand, de Moutier à Venir.

M. le Président : Merci M. Francis Pellaton. Est-ce qu'il y a d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas.

VOTE (à main levée)

Par 40 voix, M. Benoît Marchand est élu 2^e vice-Président du Conseil de Ville pour l'année 2023.

- APPLAUDISSEMENTS DANS LA SALLE -

d) de deux scrutateurs

M. le Président : Nous allons procéder maintenant à l'élection des deux scrutateurs. Je vous rappelle que l'élection des deux scrutateurs se fait en une seule fois. J'attends vos propositions. M. Christophe Winistoerfer

M. Christophe Winistoerfer : Monsieur le Président, chers collègues, chers nouveaux collègues. Le PSA vous propose Pauline Weiss Champion comme scrutatrice.

M. le Président : Merci M. Christophe Winistoerfer. Mme Chantal Mérillat.

Mme Chantal Mérillat : Mesdames, Messieurs, bonsoir. Le RPJ vous propose Enzo Dell'Anna comme 2^e scrutateur.

M. le Président : Merci Mme Chantal Mérillat. M. Francis Pellaton.

M. Francis Pellaton : Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers. Comme candidat, je propose M. Thierry Leuenberger, de Moutier à Venir, en tant que scrutateur.

M. le Président : Merci M. Francis Pellaton. Etant donné que nous avons trois propositions, nous allons voter séparément les trois candidatures.

VOTE (à main levée)

Mme Pauline Weiss Champion obtient 39 voix

M. Enzo Dell'Anna obtient 28 voix

M. Thierry Leuenberger obtient 10 voix

Mme Pauline Weiss (PSA) et M. Enzo Dell'Anna (RPJ) sont élus aux postes de scrutateurs.

M. le Président : Je vous remercie.

- APPLAUDISSEMENTS DANS LA SALLE -

M. le Président : J'en profite également pour remercier nos deux scrutateurs du jour, plus jeunes membres du Conseil de Ville, qui peuvent maintenant être remplacés par les deux nouveaux scrutateurs.

5. Constitution des commissions permanentes, selon les dispositions des articles 45, 58 et 59 du Règlement d'organisation et des articles 16 et 49 du Règlement du Conseil de Ville

M. le Président : Nous allons commencer, l'élection des commissions se fera en bloc. Suite à l'élection de chaque commission on aura l'élection du 2^e vice-président de chaque commission. A noter que le 2^e vice-président de chaque commission ne peut être qu'un membre du Conseil de Ville. Vous avez reçu de la Chancellerie les propositions des partis politiques. Vous pourrez remarquer que les membres du Conseil de Ville sont en rouge dans la liste des propositions pour ces commissions. Nous allons commencer par la Commission de gestion et de surveillance. La petite particularité de cette commission c'est que nous n'aurons pas à nommer le Bureau de cette commission étant donné qu'elle se constituera elle-même lors de sa première séance. Vous avez reçu la proposition des partis politiques, que je vais vous lire.

a) Commission de gestion et de surveillance

Membres :

PSA	Sandra Monnerat Choffat
PSA	Mathieu Houmard
PSA	Patrick Jobin
Le Centre	Bastien Eschmann
Le Centre	Nicolas Navet
RPJ	Alain Claude
Moutier à Venir	Raphaël Girault
Moutier à Venir	Patrick Tobler
Moutier à Venir	Ulrich Vigna

M. le Président : Est-ce que vous voyez un problème pour l'élection en bloc de cette commission ? Est-ce qu'il y a des remarques ? Ce n'est pas le cas.

VOTE (à main levée)

A une majorité évidente, la Commission de gestion et de surveillance est élue dans la composition proposée.

b) Commission des finances

Président : Pascal Eschmann, Conseiller municipal (Le Centre)

1er vice-président : Valentin Zuber, Conseiller municipal (PSA)

Membres :

PSA	Daniel Heizmann
PSA	Pierre Coullery
Le Centre	Roland Piquerez
Moutier à Venir	Benoît Marchand
Moutier à Venir	Raphaël Girault
Moutier à Venir	Francis Pellaton
RPJ	Thierry Choffat

M. le Président : Est-ce qu'il y a des oppositions à voter en bloc ? Ce n'est pas le cas.

VOTE (à main levée)

A une majorité évidente, la Commission des finances est élue dans la composition proposée.

M. le Président : Il faut encore voter la 2^e vice-présidence de cette commission des finances. Vous avez la possibilité d'élire Daniel Heizmann, Pierre Coullery, Benoit Marchand, Raphaël Girault ou Francis Pellaton. J'attends vos propositions. M. Christophe Winistoerfer.

M. Christophe Winistoerfer : Le PSA vous propose la candidature de M. Daniel Heizmann comme 2^e vice-président de la Commission des finances.

M. le Président : Merci M. Christophe Winistoerfer. Est-ce qu'il y a d'autres propositions ? M. Francis Pellaton.

M. Francis Pellaton : Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers. Comme 2^e vice-président de la Commission des finances, je propose comme candidat M. Benoit Marchand de Moutier à Venir.

M. le Président : Merci M. Francis Pellaton. Est-ce qu'il y a d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas.

VOTE (à main levée)

M. Daniel Heizmann obtient 27 voix

M. Benoit Marchand obtient 12 voix

Par 27 voix, M. Daniel Heizmann (PSA) est élu 2^e vice-président de la Commission des finances.

c) Commission technique

Président : Karim Bortolussi, Conseiller municipal (PSA)
1er vice-président : Stéphane Girardin, Conseiller municipal (UDC)

Membres :

PSA	Patrizio Robbiani
PSA	Barbara Denime
Le Centre	Maryline Tièche
Le Centre	Caroline Branca
Moutier à Venir	Francis Carnal
Moutier à Venir	Francis Pellaton
RPJ	Hugo Lehmann

M. le Président : Est-ce qu'il y a des oppositions à voter en bloc ? Ce n'est pas le cas.

VOTE (à main levée)

A une majorité évidente, la Commission technique est élue dans la composition proposée.

M. le Président : Nous allons procéder à l'élection de la 2^e vice-présidence de cette commission. Avez-vous des propositions ? M. Christophe Winistoerfer.

M. Christophe Winistoerfer : Le PSA propose M. Patrizio Robbiani comme 2^e vice-président de la Commission technique.

M. le Président : Merci M. Christophe Winistoerfer. M. Benoit Marchand.

M. Benoit Marchand : Moutier à Venir propose M. Francis Pellaton.

M. le Président : Merci M. Benoit Marchand. Nous avons deux candidats, y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas.

VOTE (à main levée)

M. Patrizio Robbiani obtient 28 voix

M. Francis Pellaton obtient 10 voix

Par 28 voix, M. Patrizio Robbiani (PSA) est élu 2^e vice-président de la Commission technique.

d) Commission de l'Urbanisme

Président : Pascal Eschmann, Conseiller municipal (Le Centre)
1er vice-président : Clément Piquerez, Conseiller municipal (Le Centre)

Membres :

PSA	Christophe Winistoerfer
PSA	Corinne Schwab
PSA	Mylène Jolidon
Moutier à Venir	Francis Carnal
Moutier à Venir	Thierry Leuenberger
Moutier à venir	Pascale Gerber
RPJ	Jean-Charles Pelletier

M. le Président : Est-ce qu'il y a des oppositions à voter en bloc ? Ce n'est pas le cas.

VOTE (à main levée)

A une majorité évidente, la Commission de l'urbanisme est élue dans la composition proposée.

M. le Président : Nous allons passer à l'élection de la 2e vice-présidence de la Commission de l'urbanisme, j'attends vos propositions. M. Pierre Coullery.

M. Pierre Coullery : Mesdames, Messieurs, bonsoir. Le PSA vous propose Christophe Winistoerfer.

M. le Président : Merci M. Pierre Coullery. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas.

VOTE (à main levée)

Par 37 voix, M. Christophe Winistoerfer est élu 2e vice-président de la Commission de l'urbanisme.

e) Commission de la culture, des sports, des loisirs et de la jeunesse

Président : Karim Bortolussi, Conseiller municipal (PSA)

1er vice-président : Pierre Sauvain, Conseiller municipal (PSA)

Membres :

PSA	Pauline Weiss
Le Centre	Philippe Stäger
Le Centre	Sébastien Queloz
Moutier à Venir	Raphaël Girault
Moutier à Venir	Thierry Leuenberger
Moutier à venir	Claude Gerber
RPJ	Jocelyne Garraux

M. le Président : Est-ce qu'il y a des oppositions à voter en bloc ? Ce n'est pas le cas.

VOTE (à main levée)

A une majorité évidente, la Commission de la culture, des sports, des loisirs et de la jeunesse est élue dans la composition proposée.

M. le Président : Nous allons passer à l'élection du 2e vice-président de la Commission culture, sports, loisirs, jeunesse. J'attends vos propositions. M. Bastien Eschmann.

M. Bastien Eschmann : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues. A la 2e vice-présidence de la Commission culture, sports, loisirs, jeunesse, Le Centre vous propose d'élire M. Sébastien Queloz. Merci de votre soutien.

M. le Président : Merci M. Bastien Eschmann. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas.

VOTE (à main levée)

Par 38 voix, M. Sébastien Queloz est élu 2e vice-président de la Commission culture, sports, loisirs et de la jeunesse.

f) Commission scolaire

Président : Pierre Sauvain, Conseiller municipal (PSA)
1er vice-président : Karim Bortolussi, Conseiller municipal (PSA)

Membres :

PSA	Sandrine Juillard
Le Centre	Souade Wehbé
Le Centre	Anaïs Nduwimfura Zhuravleva
Moutier à Venir	Pascal Amrein
Moutier à Venir	Pascale Gerber
Moutier à venir	Valérie Boivin Gfeller
RPJ	Muriel Pelletier

M. le Président : Est-ce qu'il y a des oppositions à voter en bloc ? Ce n'est pas le cas.

VOTE (à main levée)

A une majorité évidente, la Commission scolaire est élue dans la composition proposée.

M. le Président : Nous allons passer à l'élection du 2^e vice-président de cette Commission scolaire. J'attends vos propositions. M. Bastien Eschmann.

M. Bastien Eschmann : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues. A la 2^e vice-présidence de la Commission scolaire, Le Centre vous propose d'élire Mme Souade Wehbé. Merci de votre soutien.

M. le Président : Merci M. Bastien Eschmann. M. Francis Pellaton.

M. Francis Pellaton : Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers. J'ai comme candidate Mme Pascale Gerber pour la 2^e vice-présidence de la Commission scolaire.

M. le Président : Merci M. Francis Pellaton. Y a-t-il encore d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas.

VOTE (à main levée)

Mme Souade Wehbé obtient 27 voix
Mme Pascale Gerber obtient 11 voix

Par 27 voix, Mme Souade Wehbé est élue 2e vice-présidente de la Commission scolaire.

6. Désignation des membres prévôtois appelés à siéger au sein de la Commission spéciale mixte pour l'accueil de la Commune municipale de Moutier, instituée par le Parlement de la République et Canton du Jura

M. le Président : Vous avez reçu de la Chancellerie la proposition des partis. Est-ce que quelqu'un s'oppose à ce qu'on procède également à une votation en bloc de cette commission ? Ce n'est pas le cas.

Membres :

PSA	Cédric Erard
PSA	Marina Zuber
PSA	Jeanne Lusa
Le Centre	Christophe Nicoulin
Moutier à Venir	Benoit Marchand
Moutier à Venir	Pascale Gerber
RPJ	Grégory Mosimann

Membres suppléants :

PSA	Pierre Coullery
Le Centre	Bastien Eschmann
Moutier à Venir	Jean-Guy Berberat
RPJ	Enzo Dell'Anna

VOTE (à main levée)

A l'unanimité, les membres prévôtois appelés à siéger au sein de la Commission spéciale mixte pour l'accueil de la Commune municipale de Moutier, instituée par le Parlement de la République et Canton du Jura, sont nommés.

7. Communications**Intervention parlementaire déposée**

- Motion des Jeunes progressistes de gauche demandant de faciliter le contact entre la population et les élu-es via une adresse courriel (No 1787 - MO 725)

8. Questions orales

M. le Président : Nous avons quatre personnes qui se sont inscrites pour les questions orales. Tout d'abord nous commençons avec M. Patrizio Robbiani.

M. Patrizio Robbiani : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues. J'interviens concernant la brochure avec l'horaire des transports urbains de Moutier, qu'on appelle le TUM, que nous avons reçue dans nos boîtes aux lettres en décembre 2022, cette fameuse brochure. Et j'ai comparé l'ancien horaire 2022 au nouvel horaire 2023. Cela m'a permis de constater quelques anomalies, d'où les questions que je me permets de poser au Conseil municipal.

La première question : quelle est la raison que nous avons reçu ce nouvel horaire aux alentours du 18 décembre 2022 alors que la date de validité de ce dernier débute le 11 décembre 2022 ?

Pour quelle raison le nouvel horaire n'est plus au format plan, recto-verso, comme les années précédentes, c'était assez pratique, pour celui de 2023 ?

Pour quelle raison l'horaire du secteur Neusté, Petite-Fin, Chantemerle, si je ne me trompe pas ça doit être la ligne 21, on ne la trouve pas dans l'horaire 2023 ? Je ne sais pas s'il y a eu un oubli mais les personnes qui vont chercher les horaires de cette ligne on ne les trouve pas. Ensuite j'ai quelques personnes, bien sûr des seniors, qui ont vu ces problèmes-là d'horaire. Ils se sont renseignés auprès de Car Postal et que pense le Conseil municipal lorsque Car Postal informe les seniors qu'ils doivent prendre une photo des horaires qui se trouvent sur les panneaux, du fait que l'horaire 2023 n'est pas complet ? Et puis on pourrait dire aussi, que dire des panneaux qui sont posés trop haut pour prendre des photos ? On peut voir à l'Hôtel de Ville, les gens ils prennent des photos comme ça.

J'ai encore aussi d'autres questions, si le Conseil municipal peut m'informer sur les coûts concernant l'impression de cet horaire et qui paie ces prestations ?

Ou si le Conseil municipal peut nous informer comment il peut remédier encore cette année pour offrir à la population un horaire digne de ce nom ? Parce qu'en plus, si vous allez regarder, c'est vraiment petit comme horaire papier. C'est bien que ça existe, l'horaire

papier, parce qu'on ne veut pas faire que tout du numérique, surtout pour certaines personnes qui n'ont peut-être pas l'habitude avec le numérique. Comment aussi on pourrait remédier à ça ?

Puis un autre problème, je ne sais pas si vous avez essayé, mais la colle qui tenait en fait l'horaire, quand vous l'enlevez, et bien ça se déchire et vous vous retrouvez avec un horaire qui est déchiré, qu'il faut recoller, donc ce n'est vraiment pas terrible. Je remercie par avance le Conseil municipal pour ses réponses. Merci beaucoup.

M. le Président : Merci M. Patrizio Robbiani. Est-ce que quelqu'un du Conseil municipal peut répondre ? Je vous remerciais juste d'être relativement concis dans vos questions orales. Si vous avez besoin de développements beaucoup plus étoffés de la part du Conseil municipal, d'utiliser plutôt la forme de la question écrite ou de l'interpellation. Merci.

M. Marcel Winistoerfer : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, M. Robbiani. Merci pour cette intervention très complète, beaucoup trop complète pour que je puisse y répondre ce soir. On va évidemment prendre contact avec Car Postal pour essayer de trouver les réponses à toutes vos questions. Concernant la réception de la brochure, le 18 décembre alors que c'est valable dès le 11, je ne peux pas vous dire pour quelle raison.

Le nouveau format on verra vraiment ça. Le secteur Neusté-Chantemerle ça je l'ai aussi remarqué, de temps en temps je prends aussi cette ligne-là donc il faudra bien qu'on nous donne des réponses. Evidemment que ce n'est pas aux personnes âgées ou à n'importe qui d'entre vous de prendre des photos de l'horaire en se déformant pour essayer de prendre une photo. Et le coût de l'impression, ça je pense que c'est lié. C'est Car Postal qui s'en occupe, ce n'est pas la commune qui prend en charge cette affaire-là. On va remédier évidemment le plus rapidement possible à cette situation. Je ne peux pas vous en dire plus aujourd'hui. C'est aussi M. Piquerez qui prend ses marques, qui sera responsable des transports en ville, qui pourra vous répondre dans une prochaine séance. Merci.

M. le Président : Merci M. Marcel Winistoerfer. M. Claude Girardin pour le PCSI.

M. Claude Girardin : Mesdames, Messieurs, chers collègues. J'habite sur les hauteurs de Moutier, en face de la halle omnisport située à côté de la patinoire. Très fréquemment, au moins une ou deux fois par semaine en moyenne, les halles de gymnastique, les vestiaires, sanitaires ou lieux communs restent allumés des nuits entières. En me renseignant auprès des concierges de différentes halles de la ville, le cas de la polysport n'est pas isolé. D'autres halles, comme celle de l'école secondaire par exemple, restent aussi allumées des nuits entières et même certains week-ends complets.

Les Prévôtois seraient-ils alors des adeptes de gymnastique nocturne ? Plus sérieusement, il est bien beau d'équiper nos bâtiments de panneaux solaires si c'est pour gaspiller l'électricité de la sorte. Je me permets donc de vous soumettre quelques pistes à étudier.

- Mieux sensibiliser les utilisateurs, particulièrement les sociétés locales des locaux, quitte à faire participer les indisciplinés au règlement des factures d'électricité ;
- Installer une minuterie générale avec un arrêt automatique à une certaine heure ;
- Ou alors au temps des nouvelles technologies, en installant un simple wifi et une application, la lumière peut être pilotée à distance sur son téléphone portable par le responsable du bâtiment en question.

D'où ma question, que compte faire le Conseil municipal pour régler ce problème ? N'oublions pas que les autorités en général enjoignent la population depuis plusieurs mois à faire des économies d'électricité. Alors donnez-en déjà l'exemple ! Je vous remercie.

M. le Président : Merci M. Claude Girardin. Pour le Conseil municipal, M. Karim Bortolussi.

M. Karim Bortolussi : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, M. Girardin. Merci pour votre question. Vous m'apprenez quelque chose aussi. Tout fraîchement responsable du dicastère des infrastructures, je me chargerai évidemment de relayer vos questions au département concerné et pour effectivement faire toute la lumière, puisqu'il s'agit de lumière, sur ces usages particuliers. Mais vous avez bien retenu finalement la leçon aussi, c'est qu'on doit effectivement fournir des efforts au niveau des économies d'énergie et la commune de Moutier, en tant que responsable aussi politique dans cette mise en œuvre, et bien se doit bien évidemment de faire des efforts en ce sens. Merci.

M. le Président : Merci M. Karim Bortolussi. Pour la prochaine question orale, M. Claude Mottaz pour le RPJ s'est inscrit.

M. Claude Mottaz : Merci M. le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues. Je serai plus bref, ma question concerne la mise à disposition des règlements et ordonnances sur notre site internet. Sur notre site actuellement, donc sur le site de la commune, on recense une vingtaine de règlements et d'ordonnances, avec ensuite la remarque que tous les autres règlements et ordonnances peuvent être consultés à la Chancellerie durant les heures d'ouverture des bureaux. D'où ma question : Y a-t-il une raison qui s'oppose à ce que l'ensemble des règlements et ordonnances soit disponible sur notre site internet ? Si ce n'est pas le cas, est-il possible, envisageable, de les y enregistrer à l'avenir ? Merci.

M. le Président : Merci M. Claude Mottaz. Pour le Conseil municipal, M. Marcel Winistoerfer.

M. Marcel Winistoerfer : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. On va s'y atteler de mettre tous ces règlements sur le site internet. Notre Service informatique va faire le nécessaire pour que vous retrouviez tous ces règlements là où vous les cherchez. On les mettra sur le site internet et si vous avez des questions bien sûr vous pouvez venir aussi aux heures d'ouverture à la commune pour prendre directement contact avec les personnes concernées. Merci.

M. le Président : Merci M. Marcel Winistoerfer. Pour la dernière question orale, M. Francis Pellaton.

M. Francis Pellaton : Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers. J'en reviens à la piscine, rénovation de la piscine. Je pense que tout le monde ne sait, n'est au courant de ce qui s'est passé. Je dois dire que l'année passée c'était le municipal Zuber qui s'occupait de ce dicastère. Après quelques rumeurs dans la population, il a bien dû venir ici à la tribune nous dire qu'effectivement il y avait des problèmes, c'est-à-dire qu'il y aurait un dépassement. Pour finir, il a quand-même dû admettre qu'il y aurait un dépassement qui sera supérieur de 20% au devis initial. Ce qui veut dire que ce dépassement devra, devait être avalisé par un vote de la population. Sur ce, il y a une fois eu encore un papier où il reconnaissait environ le montant de ce dépassement, et depuis plus rien. Cette année, le municipal Zuber a donné la patate chaude, très chaude, à M. Bortolussi. Et depuis, la seule et dernière nouvelle que j'ai eue, c'est de M. le Maire, à une séance du Bureau du Conseil de Ville, qui m'a dit : « C'est devant la justice ». Depuis, plus rien. Devant la justice, avec qui ? comment ? On n'a plus aucune nouvelle. Alors ça c'est de la transparence d'après eux. On ne sait pas. Alors je voudrais bien que le Conseil municipal et M. Bortolussi, soient peut-être plus causant pour nous dire où ça en est, de savoir ce qui se passe, parce que nous, Conseillères et Conseillers de Ville, on a quand-même le droit de savoir maintenant comment ça se passe ? Si l'affaire pénale est liquidée, contre qui elle a été donnée et tout, mais on ne sait rien. Donc je voudrais bien que le Conseil communal, une fois maintenant, soit transparent et nous donne exactement où ça en est. Je ne sais pas si vous essayez de faire traîner ça, hein, que vous avez peur d'aller devant le souverain et puis que vous ne soyez pas vainqueurs, et puis là, Messieurs, les plaintes pénales pourraient commencer. Ça c'est clair. Alors, s'il vous plaît, je voudrais bien, jusqu'au prochain Conseil de Ville, savoir ce qui se passe.

Dans un autre domaine, on voit maintenant le nouveau camion poubelles, magnifique camion poubelles. Là aussi, le municipal Zuber qui s'occupait du problème, je lui avais une fois demandé : « Mais ce camion il en est où ? Est-ce qu'il a été commandé ? Est-ce qu'il est en cours de construction ? Quand c'est qu'il va venir en fonction ? Là il m'a donné réponse. Mais maintenant ce que je voudrais bien savoir, on a voté un crédit d'environ Fr. 850'000.-, je voudrais bien que nous aussi, Conseillères et Conseillers, on ait le droit de savoir le prix net que la commune a payé pour ce camion. Parce que pour l'instant on n'a aucune indication. Je crois que c'est M. Girardin qui a repris aussi, on ne va pas dire une patate chaude, mais peut-être, parce que moi sur les Fr. 850'000.-, en ayant discuté avec des professionnels de la branche, je voudrais bien savoir la facture finale. Si elle est dans le cadre du crédit voté ça sera bien. Mais ça je voudrais bien le savoir. Merci de vos réponses.

M. le Président : Merci M. Francis Pellaton. Je réitère ma remarque faite à M. Robbiani, essayez d'être concis dans vos questions orales et de vous limiter à une question orale par intervention. Merci. Pour le Conseil municipal, M. Valentin Zuber.

M. Valentin Zuber : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, M. Pellaton. C'est le municipal Zuber qui va vous répondre si vous n'y voyez pas d'inconvénient. Je me permets quand-même de citer les propos de votre groupe qui a appelé à des débats sereins en début de séance, donc je vous appelle évidemment à maintenir ce ton.

Premièrement, ni voyez pas de complot. Et je vous promets, M. Pellaton, vraiment, que ce dossier de la piscine c'est quelque chose qui nous embête tous et dont on aimerait bien se débarrasser le plus vite possible. Ni voyez surtout pas un complot, n' imaginez pas qu'on vous cache des choses. On essaie d'être le plus transparent possible. Si on ne vous donne pas les éléments, c'est pour deux raisons. Premièrement, parce que ce n'est pas un dossier permanent, qui doit arriver à chaque Conseil de Ville et sur lequel vous devez avoir l'ensemble des détails. Comme d'ailleurs pour le camion, on ne va pas systématiquement donner l'ensemble des choses. Vous êtes Conseiller de Ville, vous avez la liberté de venir consulter les documents à la Chancellerie, de poser des questions et on y répond quand on peut.

Actuellement, sur le dossier de la piscine, il faut être très clair. Nous avons commencé avec un audit en début de législature passée, un audit confié à un mandataire externe, qui a pris du temps, qui a été discuté avec les différents partenaires, et le Conseil municipal a arrêté une version finale, et je dirais une position politique dessus. C'est-à-dire que nous estimons que sur le dépassement qui dépasse les 20%, en l'état actuel, le chiffre avait été donné je crois il y a deux, trois ans au Conseil de Ville, la commune a une part de responsabilités, c'est-à-dire plus qu'une part de responsabilité, c'est de dire il n'y a pas quelqu'un à qui c'est la faute, un partenaire à qui on pourrait imputer une part. Et nous l'apprenons, il y a des dépassements liés aux intempéries, il y a des dépassements liés à la géologie, il y a eu des commandes supplémentaires faites par les autorités de l'époque, donc ça c'est une responsabilité quelque part du Conseil municipal, qui assume une part du dépassement.

Maintenant il y a d'autres parties de ce dépassement où le Conseil municipal estime que ce sont les entreprises partenaires avec lesquelles nous avons travaillé, en particulier les deux architectes qui avaient été mandatés à l'époque, qui ont une responsabilité, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas travaillé de façon adéquate, et à qui on peut aujourd'hui imputer une part de ce dépassement.

L'enjeu, évidemment, pour le Conseil municipal, c'est de dire : « Nous, nous assumons aujourd'hui, nous avons un objet qui est magnifique, une piscine franchement qui est belle, qui est réussie, ce n'est pas une catastrophe qui a été construite, c'est quelque chose de parfait, mais qui a coûté plus cher que ce qui avait été soumis à la population ». Donc on doit voir qui a ces responsabilités ? Et entre les architectes et les autorités il y a un litige évident. C'est-à-dire que le Conseil municipal, sur la base de l'audit de l'expertise indépendante, estime que les architectes ont une responsabilité, et les architectes estiment que ce n'est pas la leur. Et donc nous sommes actuellement à la phase de la conciliation pour essayer de se mettre d'accord. Si nous nous mettons d'accord et bien c'est parfait et on vous présentera les conclusions finales du dossier, et qui sera amené ensuite peut-être, si le dépassement final imputable au crédit dépasse les 20%, devant le peuple. Et puis sinon, et bien nous l'aurons réglé, c'est une bonne chose.

Mais c'est possible aussi que nous ne nous mettions pas d'accord devant l'autorité de conciliation et auquel cas et bien il pourrait y avoir une procédure judiciaire qui s'ouvre ou d'autres pistes que le Conseil municipal devra étudier et en l'occurrence c'est mon collègue, comme vous l'avez justement nommé, M. Bortolussi, à qui j'estime ne pas avoir donné la patate chaude, mais qui reprendra simplement le dossier en toute collégialité comme nous avons l'habitude de travailler.

Quant au dossier du camion, je peux vous assurer que nous restons dans le cadre financier et je laisserai à ce moment-là mon collègue M. Girardin, qui a la chance de pouvoir gérer le dicastère des Travaux publics, vous donner le chiffre définitif, j'imagine entre deux séances ou peut-être alors oralement directement à la prochaine séance, mais soyez rassuré nous restons dans le cadre de ce qui avait été voté par le Conseil de Ville. Je vous remercie.

M. le Président : Merci M. Valentin Zuber. Nous arrivons donc à la fin du point 8, questions orales, personne d'autre ne s'était inscrit.

9. Divers

M. le Président : Est-ce que quelqu'un veut s'exprimer dans les divers ? M. Daniel Heizmann.

M. Daniel Heizmann : Merci M. le Président. Chers collègues, bonsoir. Je viens dans les divers parce que j'ai peut-être oublié de m'inscrire pour la question orale mais enfin ça va avec le reste n'est-ce pas M. le Président ? Vous pardonnerez peut-être mon retard sur l'inscription.

J'aurais une question moi par rapport à la propreté de notre ville. De plus en plus on voit que c'est un petit peu, passez-moi l'expression, le bordel un peu partout dans cette ville. Mais surtout là où il y a des blocs locatifs. J'en veux pour preuve à la dernière tornade qu'on a eue, qui était autour du 15 janvier, il fallait voir un peu certaines rues, le dimanche, dans l'état où c'était. Et on attribue toujours ça, que notre personnel communal ne fait pas son boulot, ne va pas vider les poubelles, alors que le vendredi elles sont vides, le samedi elles débordent. Mais ce que j'ai constaté, depuis pas mal de temps, c'est qu'on ne respecte rien. On ne respecte pas ce que la commune met en place. J'en reviens au grand ramassage, j'en reviens quand il y a le carton, quand il y a le papier. Quand on passe pour le grand ramassage, la tournée est faite, deux jours après on sort carrément des logements au bord du trottoir, et ça reste sur ces trottoirs un mois. Alors moi je voudrais qu'on essaie quand-même un petit peu d'améliorer ça et je pense qu'il ne serait pas négligeable d'intervenir vers les propriétaires déjà de ces grandes surfaces. Là je parle beaucoup des Fauvettes parce que c'est vraiment un coin qui est très typique de ce bordel, donc d'intervenir vers les propriétaires en incitant leurs concierges, parce qu'ils ont des concierges dans ces immeubles, de faire respecter cette réglementation. Parce que ce n'est quand-même pas normal qu'on sorte du carton trois semaines avant la tournée, avec les intempéries, et après c'est le personnel de la commune qui doit se foutre à quatre pattes et commencer d'aller ramasser tout ce carton qui traîne, qui est mouillé, qu'on en peut plus enlever. Ce que je voudrais, c'est est-ce que c'est possible que la commune intervienne vis-à-vis des propriétaires pour les sensibiliser un petit peu à ce phénomène via leurs concierges ? Merci.

M. le Président : Merci M. Daniel Heizmann. Est-ce que quelqu'un veut répondre pour le Conseil municipal ? M. Girardin.

M. Stéphane Girardin : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, M. Heizmann. Je ne peux que vous donner raison, ça c'est sûr. Mon collègue Valentin Zuber m'a informé qu'il y a eu une campagne de répression depuis fin de l'année passée qui a été mise en place, et évidemment je vais en toucher un mot au chef du Service à la voirie. Parce que je trouve aussi important que la ville reste propre et que les règles restent respectées.

M. le Président : Merci M. Stéphane Girardin. Quelqu'un d'autre veut-il s'exprimer dans les divers ? Ce n'est pas le cas. Avant de clôturer cette séance, j'aimerais juste demander aux membres présents élus à la Commission de gestion de me rejoindre après coup étant donné que je devrai présider cette première commission. Juste qu'on s'organise au niveau de la date. Donc je déclare la première séance du Conseil de Ville close à 20 h 36 et vous remercie pour votre présence et vous souhaite une excellente soirée.

La séance est levée à 20 h 36

Au nom du Conseil de Ville

Le Président :

L'Adjointe au Chancelier

J. Berthold

V. Simonin